

Procès-verbal du Conseil Général de Denens **du 8 décembre 2016 au Bâtiment Communal**

Présidence : Pierre-Alain RYSER

1) Appel

L'appel laisse apparaître la présence de 64 membres (64/86). Le quorum est atteint.

Cinq personnes sont assermentées. Il s'agit de Mme Claire-Lise Coppen, Mme Aniessa Jotterand, Mme Véronique Steiner, Mme Mary-Josée Steiner, M. Pierre-Yves Rosat.

2) Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour modifié
3. Adoption du Procès-verbal de la séance du 12 octobre 2016
4. Communications de la Municipalité
5. Adoption du budget 2017
6. Adoption du Préavis 14/2016 relatif à l'adoption du Plafond d'endettement pour la législature 2016-2021
7. Adoption du préavis 12/2016 relatif à la fixation des indemnités de la Municipalité, du Bureau du Conseil général et des membres des commissions pour la législature 2016-2021
8. Election d'un/une suppléant(e) à l'association du réseau d'accueil de jour Dame Tartine (AIRADT)
9. Propositions individuelles et divers

L'ordre du jour est accepté avec 1 abstention.

3) Adoption du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2016

Le président précise que le procès-verbal ne sera plus lu vu qu'il a été envoyé avec la convocation. Il ouvre la discussion. La Municipalité n'a pas reçu le procès-verbal. Il s'agit d'une erreur qui sera corrigée lors du prochain envoi. Personne n'a de remarques. Le procès-verbal est accepté avec 4 abstentions.

4) Communications de la Municipalité

Le président demande à l'assemblée de se lever afin d'observer une minute de silence. Deux membres du conseil sont décédés, il s'agit de Mme Claire Durand et de M. Robert Hugi (ancien municipal), ainsi que M. Ademaro Pierazzi, beau-père de Mme Anne-France Borgeaud Pierazzi, membre du conseil.

Le président lit ensuite un courrier reçu de la Croix-Bleue romande proposant que les jetons de présence soient redistribués à leur association sous forme de dons. Le président a répondu en son nom propre en expliquant que, dans le cadre de notre conseil, nous avons renoncé aux jetons de présence, ceux-ci étant remplacés par l'organisation de deux repas par an. Le président précise que si un conseiller désire changer les habitudes, il a toujours possibilité de le faire en déposant une motion qui sera étudiée.

M. Hugli nous informe que le plan partiel d'affectation de l'ancien village a été soumis à l'enquête ainsi que le plan de la zone réservée du 7.10 au 8.11.2016. Ces deux objets ont suscité des oppositions : 7 pour le PPA de l'ancien village dont une collective et 4 pour le plan de la zone réservée. La Municipalité est entrain de les traiter afin d'apporter une réponse aux opposants.

M. Hugli poursuit qu'un groupe de gospel a été créé et il se produira lors du Noël villageois le 21 décembre à 19h00 à l'église de Denens. Le 16 décembre aura lieu l'apéro du vendredi à 18h00 au carnotzet communal.

M. Gilgen prend la parole. St-Prex a installé une patinoire mobile au terrain de Marcy. Elle sera en fonction jusqu'au 26 février. Elle permet aux écoles de pallier aux problèmes de gym, vu que la salle de gym est en reconstruction à St-Prex. Les habitants de tous les villages sont invités à utiliser la patinoire hors des heures scolaires. L'entrée est gratuite et la location des patins se monte à CHF 3.00 pour les enfants et CHF 5.00 pour les adultes. Un tout ménage sera envoyé.

M. Gilgen parle ensuite de la grippe aviaire. Les mesures ont été ordonnées à tous les détenteurs de volailles connus par les services cantonaux. Les détenteurs de volailles non répertoriés sont priés de s'annoncer au plus vite auprès du préposé agricole de leur village (M. Gilgen) afin de recevoir les informations sur les mesures à prendre.

M : Gilgen montre ensuite quelques photos sur l'évolution des travaux du bâtiment scolaire. Les travaux ont commencé le 13 octobre avec la première séance de chantier. Grâce à la météo clémente, les travaux vont bon train. Lors des fêtes de fin d'année, le chantier sera suspendu pendant 3 semaines.

M. Pernet informe que la Municipalité a été convoquée par le tribunal en date du 17 décembre suite au recours déposé par un soumissionnaire relatif à la rénovation du collecteur EC/EU Chatagny.

La Municipalité désire fonder une société d'animations pour le village. Le 19 janvier 2017, une séance d'informations aura lieu au foyer de la grande salle. Un tout ménage suivra.

M. Perey ajoute que ce samedi, soit le 10 décembre, l'apéro de fin d'année aura lieu à la grande salle.

5) Adoption du budget 2017

M. Perey nous lit les conclusions du préavis municipal 13/2016 (pièce XXXI) relatif au budget 2017 et nous demande d'adopter le projet de budget pour l'année 2017 tel que présenté par la Municipalité.

M. Gallandre, au nom de la commission de gestion et des finances, lit le rapport de la commission (pièce XXXII). En conclusion, elle s'est prononcée en faveur du budget 2017 et demande aux conseillers de bien vouloir l'adopter.

Le président ouvre la discussion. Mme Béatrice Sauty trouve que l'augmentation relative aux charges du réseau d'accueil Dame Tartine est très importante (poste 50 du budget 2017) Elle s'interroge sur la différence entre les postes subventions et participation au déficit. Elle aimerait également savoir combien d'enfants sont dans cette unité d'accueil. M. Hugli n'a pas les chiffres dans la tête. Ces chiffres figureront dans le rapport de fin d'année. Le déficit est réparti dans chaque commune en fonction du nombre d'enfants et du nombre de jours de la commune concernée. Les subventions sont les aides que les communes apportent aux parents en fonction de leur possibilité salariale.

M. Michel Reymond s'interroge sur le poste 352.318 relatif à l'étude d'une nouvelle construction. Il demande des précisions. M Perey précise qu'il y aurait possibilité à côté de l'immeuble à Nyon, qui avait été hérité par la commune, de faire un immeuble de 8 appartements. Actuellement, le projet est en pré-étude.

La discussion n'étant plus demandée, le président passe au vote. Le budget est accepté à l'unanimité.

6. Adoption du Préavis 14/2016 relatif à l'adoption du Plafond d'endettement pour la législature 2016-2021

M. Perey nous lit les conclusions du préavis 14/2016 relatif à l'adoption du plafond d'endettement pour la législature 2016-2021 (pièce XXXIII) et nous demande de fixer les valeurs suivantes pour la législature 2016-2021 :

- Plafond d'endettement brut : CHF 12'000'000.00
- Plafond de risques pour cautionnement et autres formes de garantie : CHF 500'000.00

M. Gallandre, au nom de la commission de gestion et des finances, lit le rapport de la commission (pièce XXXIV). En conclusion, la commission s'est prononcée en faveur du préavis 14/2016 et demande aux conseillers de bien vouloir l'accepter.

Le président ouvre la discussion. M. Morel se demande comment Denens se situe par rapport aux autres communs relatifs à son endettement. M. Grand, notre boursier communal, prend la parole. Il précise qu'il y a des dettes qui rapportent de l'argent. Si le projet de Nyon se concrétisait, il y aurait un rendement. C'est très difficile de comparer d'une commune à l'autre.

M. René Reymond trouve que CHF 12 mios, c'est un montant important. Ceci représente 3x le montant de nos recettes. Ça représente plus de CHF 16'000.00 de dettes par habitant et environ 10% du budget en intérêts débiteurs. A son avis, ce n'est pas le rôle d'une commune de développer le patrimoine financier avec de la dette alors qu'il y également des dettes sur le patrimoine administratif. Il précise qu'à l'avenir, il faudra maîtriser notre dette. M. Grand répond que sur notre dette actuelle, une grande partie est déjà rentable. Le terrain à Nyon, s'il devait être construit, serait une source de revenus pour la commune qui échapperait à la péréquation. Le revenu locatif ne serait pas imposé par l'Etat.

M. Ruffieux demande si le plafond d'endettement peut être remonté en cours d'exercice. M. Grand répond que c'est toujours possible mais c'est beaucoup plus compliqué.

Mme Hänggi Del Sordo demande le nombre d'appartements qui pourrait être construit à Nyon. M. Gilgen répond que la pré-étude compte 8 appartements. Il précise que ce bien à Nyon a été hérité d'un ancien habitant de Denens et qu'actuellement, nous avons un petit immeuble avec 5 appartements.

M. Marc-Henri Sauty demande si l'affaire au tribunal relatif au collecteur EC/EU Chatagny pourrait avoir une influence sur le coût actuel. M. Pernet répond par la négative.

Mme Quinche demande si des imprévus sont à compter comment on peut réagir. M. Grand répond qu'en cas d'imprévus, on devrait par exemple redemander au canton de déplacer le plafond d'endettement total. Il ajoute que ceci n'est pas une autorisation de dépenser.

M. Gilgen ajoute que chaque année des amortissements sont faits sur nos immeubles et autres, et ainsi les crédits sont diminués.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote. Le préavis 14/2016 est accepté avec 7 abstentions.

7. Adoption du préavis 12/2016 relatif à la fixation des indemnités de la Municipalité, du Bureau du Conseil général et des membres des commissions pour la législature 2016-2021

M. Perey nous lit les conclusions du préavis 12/2016 relatif à la fixation des indemnités de la Municipalité, du Bureau du Conseil général et des membres des commissions pour la législature 2016-2021 (pièce XXXV) et demande aux conseillers d'octroyer à la Municipalité les traitements et indemnités arrêtés pour la législature 2016-2021.

M. Gallandre, au nom de la commission de gestion et des finances, lit le rapport de la commission (pièce XXXVI). En conclusion, la commission s'est prononcée en faveur du préavis 12/2016 et demande aux conseillers de bien vouloir l'accepter.

La parole n'est pas demandée, le président passe au vote. Le préavis 12/2016 est accepté avec 3 abstentions.

8. Election d'un/une suppléant(e) à l'association du réseau d'accueil de jour Dame Tartine (AIRADT)

Le président nous explique que lors du dernier conseil, nous avons accepté les statuts de l'AIRADT et que selon ces statuts nous devons élire un ou une suppléant(e) qui se joindra à l'équipe actuelle composée de Mme Mag Schaeren et Mme Geneviève Chandran de Buren ainsi que M. Philippe Hugli, municipal. Mme Valentine Hänggi Del Sordo s'est portée volontaire. Le poste étant ouvert à tous, le président demande si d'autres personnes sont intéressées. Comme personne ne s'annonce, Mme Valentine Hänggi Del Sordo est élue par applaudissements.

9. Propositions individuelles et divers

M. Perey remercie le Conseil d'avoir accepté les indemnités fixées pour la Municipalité pour la législature 2016-2021.



Mme Schaeren remercie la population qui s'est arrêtée au stand de la soupe à la courge préparée par les pédaleuses de Denens. Elles ont organisé une dégustation de soupe, dans le but de récolter des fonds en faveur des personnes proches de chez nous qui se trouvent dans des situations précaires. Il s'agit de l'action « cœur à cœur », organisée par la Radio romande. La collecte est toujours ouverte, une tirelire est mise à disposition à la sortie de la salle pour les personnes intéressées. Elles sont très satisfaites car elles ont déjà encaissé env. CHF 3'000.00. Un site internet est également disponible avec toutes les informations : « agir.bonheur.ch »

M. René Reymond ajoute en relation avec le groupe de gospel, que l'initiative nous vient de Mme Agnès Perey, ainsi que du pasteur M. Sandro Restauri. Le groupe se produira à Denens le 21 décembre mais également à Vaux le mardi 20 décembre et à Villars-sous-Yens le vendredi 16 décembre à 19h00.

M. Stéphane Wilhem propose qu'à la déchèterie un endroit pour les articles de 2^{ème} main soit créé. M. Perey répond que la Municipalité a eu la même idée et que lors de la prochaine réunion de la déchèterie, le sujet sera abordé.

Le président remercie l'assemblée pour la présence de chacun et souhaite à tous ses meilleurs vœux. La séance est levée à 20h20 et le président invite tous les conseillers à l'apéritif servi dans le foyer.

P.-A. RYSER



C. Diserens

